EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 6 – A -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour l'année 2017.

LE MAIRE A DECIDE le 16 novembre 2017

Article 1 : Afin de financer le projet de réhabilitation/construction de la Scène Nationale, inscrit au programme d'investissement du budget Principal de l'exercice 2017, la Ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un crédit long terme à 0 % d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros).

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Type de contrat : Contrat de prêt PSPL Enveloppe PCV 0 % ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 d'euros ;
- Durée de l'amortissement: 20 ans ;
- Phase de mobilisation : jusqu'à 2 mois avant la 1ere échéance de la ligne de prêt ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % ;
- Base de calcul : 30/360 ;
- Échéances d'amortissement : annuelles ;
- Mode d'amortissement : annuités constantes ;
- Commission d'instruction : Aucune.

Article 3 : Le remboursement anticipé définitif est possible sans indemnité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2018
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 6 – B -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour l'année 2017.

LE MAIRE A DECIDE le 16 novembre 2017

Article 1 : Afin de financer le projet de réhabilitation/construction de la Scène Nationale, inscrit au programme d'investissement du budget Principal de l'exercice 2017, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un crédit long terme d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros).

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Type de contrat : Contrat de prêt PSPL – taux fixe ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 d'euros ;
- Durée de l'amortissement: 15 ans ;
- Durée et conditions de la phase de préfinancement : 3 mois au taux de 1,46 % ;
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,46 % ;
- Base de calcul : 30/360 ;
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : échéances constantes ;
- Typologie Gissler : 1A ;
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt (6 points de base).

Article 3 : Le remboursement anticipé définitif est possible moyennant le paiement par la collectivité d'une indemnité actuarielle, correspondant à l'indemnité de rupture du taux fixe.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2018
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 6 – C -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour l'année 2017.

LE MAIRE A DECIDE le 19 décembre 2017

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement du programme d'investissement de l'exercice 2017, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros), et ce à moyen terme à des fins d'optimisation du profil d'extinction de la dette de la Ville.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : la Banque Postale ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux fixe ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 6 ans ;
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 janvier 2018, en 1, 2 ou 3 fois avec versement automatique à cette date ;
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,32 % ;
- Base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt.

Article 3 : Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toute ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2018
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 6 – D -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour l'année 2017.

LE MAIRE A DECIDE le 6 décembre 2017

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'envisager une révision des marges appliquées à quatre contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

Contrat n° 0930251 :
- Capital restant dû au 01/09/2017 : 1 282 296,89 € ;
- Durée résiduelle : 4 ans ;
- Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,20 %.

Contrat n° 1001202 :
- Capital restant dû au 01/09/2017 : 150 389,27 € ;
- Durée résiduelle : 5 ans ;
- Taux d'intérêt applicable: Livret A + 1,20 %.

Contrat n° 1239231 :
- Capital restant dû au 01/09/2017 : 1 793 283,72 € ;
- Durée résiduelle : 16 ans ;
- Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,00 %.

Contrat n° 5027903/8658 :
- Capital restant dû au 01/09/2017 : 2 735 656,80 € ;
- Durée résiduelle : 17 ans ;
- Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,00 %.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ces quatre contrats de prêt

Les réductions des marges bancaires négociées avec la Caisse des Dépôts et Consignations se décomposent comme suit :
- contrat n° 0930251, abaissement de la marge de 1,20 % à 1,00 % ;
- contrat n° 1001202, abaissement de la marge de 1,20 % à 1,00 % ;
- contrat n° 1239231, abaissement de la marge de 1,00 % à 0,90 % ;
- contrat n° 5027903/8658, abaissement de la marge de 1,00 % à 0,90 %.

Le gain de cette renégociation est estimé, pour la globalité des quatre contrats, à 40 000 €.

Les index Livret A restent inchangés.

Ce réaménagement engendre une légère modification des tableaux d'amortissement des contrats de prêts, du fait de la réduction des marges bancaires appliquées :

- un taux de progressivité des échéances appliqué, passant de -2,159 % à -2,351 % pour les contrats n° 0930251 et n° 1001202 ;

- un taux de progressivité des échéances calculé, passant de -0,973 % à -1,071 % pour le contrat n° 1239231, et de -0,489 % à -0,587 % pour le contrat n° 5027903/8658.

Les nouveaux tableaux d'amortissements seront transmis en fonction de la date de valeur de l'avenant.

Les conditions de remboursement anticipé sont modifiées, passant d'une indemnité forfaitaire de 6 mois à une indemnité actuarielle SWAP (J-40).

Ce réaménagement fait l'objet d'une commission de 0,03 % du capital restant dû de chacun des contrats à la date de valeur du réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et un maximum de 50 000 €.

La commission représente un coût de estimé à 1 530 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2018
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN